

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 27 juillet 2020

## Question écrite urgente

### Achats de masques de protection : la fin justifie-t-elle les moyens pour le Conseil d'Etat ?

Lorsque la pénurie de masques s'est installée en Europe, au moment où l'épidémie de coronavirus prenait de l'ampleur, la Chine s'est affirmée comme un acteur majeur de la production mondiale. Une enquête du *New York Times*<sup>1</sup> a révélé le 19 juillet que Pékin aurait contraint des membres de la communauté ouïgoure à fabriquer des masques pour les sociétés chinoises dans des camps de rééducation. Le programme sponsorisé par l'Etat incluait du travail forcé chez les Ouïgours et les autres communautés musulmanes de la Chine pour fabriquer des équipements de protection individuelle (PPE). Selon le *New York Times*, les masques exportés de Chine et vendus dans le monde entier sont le fruit de travaux forcés. Selon le quotidien, 47 usines de masques de protection ont ouvert au Xinjiang depuis le début de la pandémie et au moins 17 d'entre elles participent au programme de « rééducation par le travail » dans cette province, où vivent 11 millions d'Ouïgours et où les camps d'internement, la stérilisation forcée, la torture, et l'interdiction de pratiquer la religion musulmane sont désormais bien documentés.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- ***Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer qu'aucun masque de protection vendu à Genève n'a été produit en violation de droits humains ?***
- ***Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises pour s'en assurer ?***

---

<sup>1</sup> <https://www.nytimes.com/2020/07/19/world/asia/china-mask-forced-labor.html>

- *Le Conseil d'Etat a annoncé mettre à disposition de l'ensemble de la population des masques qui seront vendus à prix coûtant, soit à 50 centimes la pièce. Ces masques pourront être achetés dans les points de vente des Transports publics genevois (TPG) et dans les bureaux de poste. Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser de quelles usines et de quel(s) pays proviennent ces masques et dans quelles conditions ils y sont produits ?*
- *L'Association des médecins de Genève centralise la fourniture d'équipement de protection pour les médecins traitants. D'où proviennent les masques mis à disposition par l'association des médecins de Genève ? Le Conseil d'Etat a-t-il pris soin de vérifier que leur fabrication n'entraîne pas de violation de droits humains ?*
- *Comment le Conseil d'Etat peut-il s'engager, à brève échéance, à garantir des achats de masques de protection produits dans le respect des droits humains ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.